

Mme la Ministre de l'écologie et du développement durable
Préfecture de Guyane
rue Fiedmont
97 300 Cayenne

Le 13 mars 2007

Madame la Ministre,

A l'occasion de l'enquête publique relative à la création du Parc national amazonien de Guyane, les amérindiens Wayana et Teko du Haut Maroni ont exprimé dans leur pétition un refus motivé.

Tout au long des travaux de préparation du projet, les Communautés amérindiennes ont souhaité être protégées du fléau de l'orpaillage. Au regard du contexte terrible que vous connaissez et que vivent ces citoyens depuis plusieurs années, la meilleure des réponses aurait été de délimiter le coeur de Parc à proximité de leurs lieux de vie, conformément à leur demande. Nous signalons à votre attention que la requête de ces populations a été rapportée par MM. Les Commissaires-enquêteurs, qui ont suggéré d'y donner droit.

Tout au contraire, dans le zonage finalement retenu par l'administration, les limites de la zone coeur de parc se situent à grande distance des lieux de vie et d'activité. Les villages se trouvent ainsi dans des espaces non protégés, où vous le savez, l'orpaillage pourrait bien être légalisé.

Nous vous interpellons également sur les incertitudes concernant les mutations que ne manquera de provoquer l'ouverture du Parc sur les sociétés traditionnelles, alors qu'il est évident que ces sociétés ne sont pas préparées à la mise en concurrence économique et culturelle qui va inévitablement s'établir dans un avenir proche. On n'a jamais abordé la question de la propriété foncière (les amérindiens ne sont pas propriétaires de leurs terres), on n'a pas abordé la question de la commune du très Haut Maroni. La pétition des amérindiens Wayanas contient ainsi de nombreuses interrogations, bien au delà de la douloureuse question de l'orpaillage. En prenant cette décision en déni de leurs demandes, l'Etat abandonne de nombreux problèmes aux générations à venir.

L'idée de consensus entretenue par l'Etat autour du projet de Parc national est factice : cette décision constitue un déni de solidarité. Elle n'est pas acceptable, car elle conduira à maintenir et aggraver l'insécurité sanitaire, mais également, à long terme l'amertume et le ressentiment.

Réunis en Collectif, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer la délimitation des zones de coeur et libre adhésion du Parc amazonien de Guyane, afin de déterminer de meilleures conditions de réalisation, en plein accord avec les populations concernées.

Nous souhaitons également que vous apportiez votre appui aux propositions suivantes :

- le maintien des dispositions règlementant l'accès au territoire (arrêté de 1970/77) ;
- la cession des terres du Domaine aux Communautés traditionnelles;
- la création d'une nouvelle Commune sur le Haut Maroni.

Enfin, nous vous prions instamment d'agir en faveur de l'intensification de la répression de l'orpaillage clandestin.

En l'attente nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Brigitte Wyngaarde,
Porte-parole du Collectif